



Délibération n°2022-119

Date de la convocation : 21 septembre 2022

Nombre de conseillers : 43
Nombre de conseillers présents : 37
Nombre de conseillers votants : 43
- dont « pour » : 43
- dont « contre » : 0
- abstention : 0

Objet : Vente terrain de la Communauté de communes au Syndicat mixte du Pays d'Orthe ZH45 Oeyregave

Le mardi 27 septembre 2022 à 18h45

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Bélus, salle polyvalente, sous la présidence de Jean Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents : Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Dominique DUPUY, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Lionel BARGELES, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Marie, SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Thierry CALOONE, Roland DUCAMP, François CLAUDE, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Liliane MARBOEUF, Jean Luc SEMACOY, Christel ROLLO, Valérie BRETHOUS, Stéphane BELLANGER, Sandrine DARRICAU-DUFAU, Régine TASTET, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Sophie ROBERT, Marie-Françoise LABORDE, Henri LALANNE,

Suppléant : Guy BAUBION BROYE par Luc de MONSABERT,

Procurations : Jean-François LATASTE à Dominique DUPUY, Estelle LEVI à Bernard DUPONT, Francis LAHILLADE à Gisèle MAMOSER, Didier SAKELLARIDES à Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Marie-José SIBERCHICOT à Régine TASTET, Annie LAGELOUZE à Henry LALANNE

Absents : Patrick VILHEM, Thierry LE PICHON,

Secrétaire de séance : Lionel BARGELES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans ;

VU le règlement intérieur de l'EPFL « Landes Foncier » ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans en date du 27 février 2018 portant sur la délégation de l'acquisition d'une parcelle de terre sise à OEYREGAVE, lieudit "Pellemouton" et cadastrée section ZH n°45 pour une contenance totale de 12 721 m² pour un montant de 55 972,40 € ;

VU l'acte notarié reçu par Me LARRAN, notaire à PEYREHORADE, en date du 12 juillet 2018,

VU l'acte de rétrocession anticipée entre la Communauté de Communes et l'EPFL-Landes Foncier du 7 janvier 2022

VU la délibération dn°10 en date du 21 juin 2022 du Comité Syndicat du Syndicat Mixte du Pays d'Orthe donnant son accord pour l'acquisition par le Syndicat Mixte auprès de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans de la parcelle cadastrée sur la commune de Oeyregave Section ZH n°45 d'une superficie de 1ha 27a 21ca pour un montant total de 55 972,40 € HT hors frais notariés.

VU l'avis des domaines du 06 juillet 2022,

CONSIDERANT que cette vente rentre dans le projet de développement et de l'élargissement de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Sud Landes.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** la vente au Syndicat mixte du Pays d'Orthe du bien sis à OEYREGAVE, lieudit "Pellemouton", cadastré section ZH n°45 pour une contenance totale de 12 721 m² et d'une valeur de 55 972,40 € HT

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents utiles dossier.

Envoyé en préfecture le 30/09/2022
Reçu en préfecture le 30/09/2022
Affiché/Publié le 03/10/2022
ID : 040-200069417-20220927-2022_119-DE



- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Jean Marc LESCOUTE

